

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Commune de Montrond le Château (Doubs)

### Séance du Conseil Municipal Du mardi 23 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Mme LIME Angèle, Maire

Un scrutin a eu lieu, Mme GIRARDET Fabienne ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été nommé pour remplir les fonctions de **secrétaire** conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : Mmes BEFFY Stéphanie, GIRARDET Fabienne, PIGUET Colette, LIME Angèle. Mrs BILLAMBOZ Jean-Xavier, COQUIARD Vincent, LIDOINE Xavier, LOPES Guillaume, PERRIN Pascal, PIGUET Aurélien

**Absent(e)(s) excusé(e)(s)**: STEHLY Audrey; GAILLARD Alexandre

**Absent(e)(s)** : Néant

**Délégation de pouvoir** : STEHLY Audrey à Angèle LIME ; GAILLARD Alexandre à Jean-Xavier BILLAMBOZ

#### ORDRE DU JOUR

##### **1° URBANISME :**

- DPU parcelle ZH n°280 : chemin de Chenecey
- Etude de viabilisation de parcelles communales

**2° Définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER)** : résultat de la consultation

##### **3° LOGEMENT COMMUNAL :**

- demande de travaux électrique logement Route de Malbrans
- installation d'une pompe à chaleur dans un logement rue de l'Eglise

**4° AIRE DE JEUX** : rapport de vérification 2023 et travaux à réaliser

**5° CHATS ERRANTS DU VILLAGE** : convention vétérinaire pour stérilisation des chats

**6° CCLL** : avis sur le schéma de mutualisation

**7° Salle des Fêtes** : devis pour réparation fuites

##### **8° INFORMATIONS DIVERSES**

###### **Diverses demandes :**

- cirque Francotelli,
- concert dans l'Eglise
- fête foraine
- organisation du 8 mai et 11 novembre 2024
- créneaux salle des fêtes nouvelle association

Le Compte-rendu de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

Mme le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- \* modification de la délibération 2023/12-12-01
- \* droit de préférence parcelle boisée D n°144
- \* courrier de M. et Mme PETITPERRIN Christian

Demandes acceptées à l'unanimité

---

## **1° URBANISME :**

### **- DPU parcelle ZH n°280 : chemin de Chenecey**

SCP ZEDET PETIT, notaires associés à ORNANS, informent la Commune de la transaction prochaine d'un bien non bâti situé sur la parcelle cadastrées ZH n°280, lieu-dit « Canton Larizet ».

Mme le Maire propose de ne pas exercer le droit de préemption dans le cadre de cette transaction.

Le Conseil Municipal décide, par 12 voix pour, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle mentionnée supra et autorise le Maire à signer la déclaration d'intention d'aliéner concernant cette affaire.

- **Vente maison 12 rue du Tilleul à M. RAUX Mickaël et parcelle AB n°128**  
**Suite à une erreur matérielle (oubli d'une parcelle), la délibération n°2023/12-12-01 est annulée et remplacée par celle-ci.**

Mme le Maire explique que M. RAUX Mickaël a fait une nouvelle proposition à 275000€ de la maison au 12 rue du Tilleul (parcelles AB 368 AB 371, AB 373) avec la condition que la commune lui vende également la parcelle cadastrée AB n°128 « Au Village » d'une contenance de 30 ca au prix de 70 euros le m<sup>2</sup> (il loue 2 places de stationnement actuellement sur cette parcelle).

Mme le Maire propose d'accepter cette proposition d'acquisition de la maison au 12 rue du Tilleul et de la parcelle AB n°128 « Au Village » d'une contenance de 30 ca par M. RAUX Mickaël.

Après échanges, le conseil municipal, par 11 voix pour (Colette PIGUET ne prenant pas part au vote), décide de vendre à M. RAUX Mickaël :

- la maison au 12 rue du Tilleul pour la somme de 275 000 € TTC (parcelles AB 368, 371 et AB 373),
- la parcelle AB n°128 « Au Village » d'une contenance de 30 ca au prix de 70 € le m<sup>2</sup> soit 2100 euros TTC.

Mme LIÉGEON notaire à SAONE s'occupe de toutes les formalités liées à ces transactions.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire ou les Adjointes au Maire à procéder aux transactions foncières énoncées ci-dessus et à signer les actes afférents.

- **Etude de viabilisation de parcelles communales** : dossier reporté au prochain conseil municipal
- **Droit de préférence parcelle boisée D n°144** : le conseil municipal demande des précisions sur le terrain. Vincent COQUIARD, responsable de la commission bois se rendra sur place. Dossier reporté au prochain conseil municipal

## **2° Définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER)** : résultat de la consultation

Mme le Maire explique que :

- VU le Code général des collectivités territoriales,
- VU le Code de l'énergie, et plus précisément l'article L 141-5-3,

Ce type de revêtement n'a pas été mis en place sur le bas de la rue du Tilleul car la réalisation d'un cheminement piétonnier avec des bordures était une priorité au regard de la configuration de la rue (virage engendrant un manque de visibilité routière). D'autres matériaux perméables existent mais sont bien plus onéreux et n'ont donc pas été retenus pour tenir compte de la maîtrise du budget communal.

La réception du chantier de la rue du Tilleul n'a pas encore été réalisée puisque les travaux de marquage et d'engagement ne sont pas effectués (attente de conditions favorables). Si le maître d'œuvre constate une mauvaise application du revêtement en sable stabilisé, une reprise pourra être demandée.

En réponse à l'incompréhension concernant le choix des bornes en plastiques, les membres du conseil rappellent qu'elles ont été positionnées uniquement sur la partie en sable stabilisé puisque le bas de la rue est équipé de bordures, étant donné le choix du cheminement piétonnier qui a été différent.

Tels sont les éléments qui seront communiqués en réponse au courrier de M. et Mme PETITPERRIN Christian et Elodie.

Le prochain conseil se réunira le mardi 5 mars 2024


Séance levée à 23 h 00.

Numéro de délibération	Objet
2024/23-01-01	Déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption - parcelle cadastrée ZH n°280
2024/23-01-02	Annule et remplace délibération 12-12-01 - Vente maison 12 rue du Tilleul à M. RAUX Mickaël et parcelle AB n°128
2024/23-01-03	Définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER)
2024/23-01-04	Stérilisation chats errants

Le Maire  
Angèle LIME



Secrétaire de séance  
Fabienne GIRARDET





- la clinique de la Loue de Ornans (castration mâle 74,20 € TTC, femelle 144 € TTC et femelle gestante 299,70 € TTC)

Après étude des devis, Mme le Maire propose de conventionner avec la clinique vétérinaire de Quingey pour avoir la possibilité d'y amener des chats errants (dans la limite de 400 euros TTC de frais annuels)

Le conseil municipal, après échanges, autorise par 11 voix pour et 1 voix contre, Mme le Maire à signer une convention.

Les habitants qui récupèrent des chats errants peuvent venir retirer une cage à la mairie. Ils doivent se signaler à la mairie et pourront acheminer le chat à la clinique de Quingey en mentionnant la convention avec la commune.

**6° CCLL** : avis sur le schéma de mutualisation – dossier reporté au prochain conseil municipal

**7° Salle des Fêtes** : devis pour réparation fuites

Après débats, les membres du conseil municipal proposent d'établir un dossier global de réhabilitation des bâtiments communaux concernant la toiture et le système de chauffage dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat en cours sur la CCLL. L'ensemble des audits, devis devront être sollicités en 2024 pour monter un dossier de demande de financement pour 2025.

## **8° INFORMATIONS DIVERSES**

### **Diverses demandes :**

- **cirque Francotelli** : autorisation accordée. Le cirque viendra s'implanter sur le parking de la mairie les 8 et 9 mars prochain.

- **concert dans l'Eglise** le 11/02/2024 à 15 h 30 : autorisation accordée

**fête foraine** : autorisation donnée aux forains. Elle aura lieu le week-end du 27-28 avril 2024 sur le parking de la mairie

### **Organisation du 8 mai et 11 novembre 2024**

Le demande de l'association franc-comtoise des missions extérieures AFCME est rejetée. Le conseil municipal ne souhaite pas recevoir de groupe d'anciens combattants.

La commune de Montrond le Château organise avec plusieurs villages les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre et souhaite rester sur le format actuel.

### **Créneaux salle des fêtes nouvelle association**

Le comité des fêtes propose un atelier couture qui aurait lieu le mardi soir (tous les 15 jours) de 20h15 à 22h15 environ à la salle des fêtes de Montrond.

### **Courrier de M. et Mme PETITPERRIN Christian et Elodie**

En date du 19/01 dernier, M. et Mme PETITPERRIN Christian et Elodie ont adressé un courrier à la municipalité pour faire part de leur mécontentement concernant l'aménagement de la rue du Tilleul.

En réponse à leur incompréhension concernant, le choix du revêtement en sable stabilisé sur le haut de la rue du Tilleul, les membres du conseil rappellent que ce choix a été effectué afin de garder des zones perméables tel que les financeurs des aménagements de voirie le demandent aux municipalités afin de tenir compte des enjeux de la transition écologique. Ce type de revêtement est le même que celui qui a été mis en place au cimetière lors de la mise en accessibilité de ce dernier.

VU la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, et plus précisément son article 15,

Mme le maire expose que cette loi du 10 mars 2023 prévoit la définition dans chaque commune de « zones d'accélération des ENR », par type d'énergie : photovoltaïque et solaire thermique, bois-énergie, éolien, biogaz, géothermie. Dans ces zones, les projets seront facilités sur les plans administratif et financier.

Ces zones seront proposées à la préfecture par les conseils municipaux, après concertation du public, si possible d'ici la fin de l'année 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, dans sa séance du 12/12/2023 a proposé de définir les zones suivantes :

- Photovoltaïque et solaire thermique : ensemble du bâti sur la commune
- Géothermie : ensemble du bâti sur la commune
- Bois-énergie : ensemble du territoire communal
- Eolien : pas de zone proposée
- Biogaz : pas de zone proposée

La présente délibération a été adressée aux habitants en date du 09/01/2024 pour recueillir leurs observations d'ici au prochain conseil municipal.

Une seule réponse a été reçue en mairie mentionnant un avis favorable avec les propositions de la municipalité.

Mme le Maire propose au conseil municipal, de définir définitivement les zones suivantes :

- Photovoltaïque et solaire thermique : ensemble du bâti sur la commune
- Géothermie : ensemble du bâti sur la commune
- Bois-énergie : ensemble du territoire communal
- Eolien : pas de zone proposée
- Biogaz : pas de zone proposée

Après échanges, le conseil municipal, par 12 voix pour, définit les zones d'accélération d'énergies renouvelables mentionnées ci-dessus.

### **3° LOGEMENT COMMUNAL** : dossiers reportés

- demande de travaux électrique logement Route de Malbrans : M. PETERL1 Gaston, locataire d'un logement communal route de Malbrans demande l'installation de nouvelles prises électriques dans la cuisine. Des devis vont être sollicités.

- installation d'une pompe à chaleur dans un logement rue de l'Eglise : des devis vont être sollicités

### **4° AIRE DE JEUX** : rapport de vérification 2023 et travaux à réaliser

Mme le Maire présente aux conseillers les rapports périodiques établis par la société Système Plus de Savigny-Sous-Mâlain le 12/12/2023. Les réparations sont assurées par l'employé communal.

### **5° CHATS ERRANTS DU VILLAGE** : convention vétérinaire pour stérilisation des chats

Mme le Maire explique avoir reçu plusieurs courriers concernant les chats errants dans le village.

3 vétérinaires ont été contactés pour connaître leurs tarifs concernant les stérilisations/castrations. 2 ont répondu à savoir :

- la clinique vétérinaire de Quingey (castration mâle 55 € TTC, femelle 79,50 € TTC et femelle gestante 99,50 € TTC)